



## Délibération du Conseil Municipal du 11 septembre 2023

### Nombre de Conseillers

En exercice : 17

Présents : 15

Pouvoirs : 1

Votants : 16

Date de Convocation du Conseil Municipal :  
5 septembre 2023

L'an deux mil vingt trois, le onze septembre à vingt heures trente, les membres du conseil municipal de la commune de FLEURIEUX SUR L'ARBRESLE proclamés élus par le bureau électoral à la suite des opérations de vote du 15 mars 2020, se sont réunis dans la salle du conseil sur la convocation de Monsieur Diogène BATALLA, Maire conformément aux articles L2121-10 et L2122-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Étaient présents : Thomas ALESSI, Diogène BATALLA, Caroline BENOIT-GONIN, Jean-Louis BERGERARD, Véronique BOUCHARD, Stanislas BOUCHET, Olivier CHAMBE, Nathalie DENIS, Baptiste GAUDELUS, Aymeric GIRARDON, Evelyne GIRARDON, Elvine LEON, Frédérique MOULIGNEAU, Chani PETIT et Florence RIUS.

Excusée : Sylvie DESBOURDELLES (pouvoir donné à Thomas ALESSI).

Absent : Vincent LABOURIER.

### **2023-39 Délibération relative à la signature d'un bail précaire meublé**

#### **Rapporteur : Baptiste GAUDELUS**

L'appartement situé 6 place Benoit Dubost au 2<sup>e</sup> étage d'une superficie de 80 m<sup>2</sup> a été mis à disposition d'une famille ukrainienne réfugiée en avril 2022. Des dons ont permis de meubler cet appartement. Cette famille souhaite rester en France. Un des membres travaille sur Lyon et peut donc s'assumer financièrement.

Les membres du CCAS ont souhaité qu'un bail précaire meublé soit signé avec cette famille pour l'occupation de cet appartement.

La famille a été reçue plusieurs fois depuis janvier 2023 pour expliquer ce changement et gagner en autonomie.

Il est proposé de signer un bail précaire meuble pour une durée de six mois, renouvelable une fois et de fixer le montant du loyer à 630 € par mois, payable à terme échu.

Le montant des charges est égal à zéro euro.

Le bail ne prévoit pas de caution ni de garantie emprunteur.

VU la demande du CCAS,

VU le projet de bail,

**Après avoir délibéré, les membres du conseil municipal décident à l'unanimité :**

- **D'ACCEPTER** la mise en place d'un bail précaire meublé pour l'appartement situé 6 place Benoit Dubost 69210 Fleurieux-sur-l'Arbresle, au 2<sup>e</sup> étage de l'immeuble, à compter du 15 septembre 2023 ;
- **DE FIXER** le montant du loyer à 630 € par mois ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer le bail et tout document s'y rapportant.

Le Maire

Diogène BATALLA



La secrétaire de séance

Nathalie DENIS